



Explosion sur l'atoll de Mururoa, en 1971. La France a procédé à 193 expériences atomiques en Polynésie entre 1966 et 1996.

40 ans après, Tahiti analyse les retombées

La commémoration du premier tir français a donné lieu à un colloque international.

Papeete correspondance

Un colloque et une stèle à la mémoire des victimes des essais nucléaires sur la place Jacques-Chirac, à Papeete. A sa façon, le gouvernement polynésien, dirigé par l'indépendantiste Oscar Temaru, vient de célébrer le quarantième anniversaire de l'explosion de la première bombe atomique française dans le Pacifique. C'était le 2 juillet 1966, le tir, baptisé Aldebaran - deux fois plus puissant que la bombe larguée sur Hiroshima -, provoqua des retombées sur l'ensemble de la Polynésie. De 1966 à 1996, la France a procédé à 193 expériences atomiques, aériennes et souterraines.

Depuis l'arrivée de Temaru au pouvoir en février 2005, le couvercle sur les essais se fissure. En juillet 2005, l'Assemblée de la Polynésie monte une commission d'enquête sur les conséquences des tirs. Son rapport bat en brèche la thèse des «essais propres» défendue par le ministère de la Défense qui ne reconnaît alors que cinq retombées «intempêtes»: «Il n'est pas exagéré de penser que des retombées ont eu lieu sur Tahiti lors de chaque tir aé-

POLYNÉSIE FRANÇAISE



rien.» En contre-feu, le ministère de la Défense dépêche en mai son délégué à la sûreté nucléaire, Marcel Jurien de la Gravière, qui reconnaît, dès son arrivée, cinq autres retombées. L'opération de communication ne convainc pas les «vétérans» qui réclament notamment que tous les documents liés aux essais soient déclassifiés. La partie de ping-pong s'est poursuivie la semaine dernière avec l'inauguration de la stèle et l'organisation d'un colloque international. Pendant deux jours, scientifiques, militants associatifs, anciens travailleurs, veuves de vétérans, élus, de France et du Pacifique, ont fait état de l'avancée des recherches sur les conséquences sanitaires des essais et débattu des systèmes d'indemnisation mis en place par les Etats-Unis et l'Angleterre et toujours refusé par la France. «Il n'est pas absolument nécessaire d'avoir toutes les preuves scientifiques pour en tirer la conséquence de l'existence d'une res-

ponsabilité», a plaidé Jean-Paul Teissonnière, l'avocat des associations métropolitaines et polynésiennes de défense des vétérans, l'Association des vétérans des essais nucléaires (Aven) et Moruroa e tatou (Moruroa et nous). «A partir du moment où nous savons que les essais nucléaires ont provoqué un certain nombre de maladies, un fonds d'indemnisation devrait permettre de régler, dans l'attente de preuves scientifiques toujours compliquées, la situation des victimes.»

Ne manque donc que la volonté politique. «En ce qui concerne le nucléaire, la France n'est jamais pressée de contribuer à la manifestation de la vérité, ni très pressée non plus d'assumer ses responsabilités à l'égard des Polynésiens et de la Polynésie», a déclaré Dominique Voynet, sénatrice Vert de la Seine-Saint-Denis. «Il faut inverser le rapport de force, a souhaité

«Il n'est pas exagéré de penser que des retombées ont eu lieu sur Tahiti lors de chaque tir aérien.»

Le rapport de l'Assemblée de la Polynésie

Hélène Luc, sénatrice communiste du Val-de-Marne. J'ai conseillé à l'Aven et à Moruroa e tatou de demander aux candidats à la présidentielle de se positionner sur le sujet. C'est le bon moment de faire avancer ce dossier.»

CHRISTIAN LE GOFF

libération 5 juillet 2006